

# REGLEMENT INTERIEUR DIABOLO-MENTHE

2022/2023

## Article 1 : Dénomination

Le centre Diabolo-Menthe est une structure municipale gérée par la Fédération Léo Lagrange des Hautes-Pyrénées. Elle accueille les enfants de 12 à 15 ans (collégiens).

## Article 2 : Vocation et valeurs

Cet espace réservé aux jeunes est avant tout un lieu de rencontres, d'écoute et d'échanges. Il permet aux jeunes d'être accompagnés dans la mise en place de projets. Des temps d'expressions seront valorisés.

Le centre Diabolo-Menthe s'interdit toute attache avec un parti, un mouvement politique ou une confession. Aucune propagande à caractère politique ou religieux ne sera acceptée.

## Article 3 : Modalités d'inscriptions

La fréquentation du centre Diabolo-Menthe doit faire l'objet d'une inscription préalable auprès du responsable du secteur jeune. Cette inscription comprend :

- Une fiche sanitaire de liaison remplie par les parents ou tuteurs légaux
- Une copie du règlement intérieur signé par le jeune et les parents
- L'ensemble des pièces demandées pour le dossier

Lors de l'inscription, le jeune s'engage :

- Respecter le règlement intérieur
- Lorsque que le jeune est inscrit à la journée il a accès à la structure, aux activités et manifestations mises en place.
- Les annulations doivent être communiquées 48h à l'avance sinon la journée sera facturée.
- En cas d'absence pour maladie : fournir un certificat médical dans les 2 jours.

### Tarif :

- Vacances scolaires :

Le prix de la journée est calculé selon le quotient familial de la famille.

Tarif 2021-2022		
Enfant de Bordères sur l'Echez		Enfants des autres communes
Coefficients CAF et MSA	Tarif journée	Tarif journée
Inf ou égale à 400	3.5 €	8.50 €
De 401 à 750	6.50 €	11.50 €
De 751 à 1000	6.80 €	11.80 €
De 1001 à 1500	8.20 €	13.20 €
A partir de 1501	10.20 €	15.20 €
Non CAF	10.20 €	15.20€

➤ **Périscolaire :**

Adhésion : 25 euros l'année scolaire

**Article 4 : Limites de l'espace du centre Diabolo-Menthe**

L'accueil des jeunes se fera par la porte 22 du centre de loisirs (à côté du local tennis). Un espace de regroupement leur sera exclusivement réservé dans la salle ados.

L'autorité des animateurs s'exerce dans tout ce périmètre et dans tous lieux d'animation extérieure du centre Diabolo-Menthe. La responsabilité de l'association ne peut être engagée lors d'incidents ou de dégâts survenus à l'extérieur des locaux, en dehors des activités organisées et des horaires d'ouverture.

**Article 5 : Horaires d'ouverture**

➤ **Vacances scolaires :**

Les horaires d'ouverture doivent être strictement respectés, ils peuvent faire l'objet de changement en fonction du planning. Programmation pour une semaine d'ouverture :

- Journée type : 9h-18h30 (tarif journée)
- Journée type + soirée : 9h-22h (tarif journée + supp.)
- Pour le jour de sortie se référer à l'heure de départ et retour sur le planning.

Il est obligatoire de cocher la case : « sortir seul, sous la responsabilité du responsable l'égal de l'enfant » sur la fiche de renseignements pour que votre enfant puisse partir seul.

Le jour de journée type+ soirée, le jeune n'est pas autorisé à rentrer tout seul. Le responsable légal devra venir récupérer son enfant au centre.

➤ **Périscolaire :**

Les horaires d'ouverture doivent être strictement respectés, ils peuvent faire l'objet de changement en fonction du planning. Seront programmées par semaine d'ouverture :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaire d'ouverture	Fermé	17h-18h30	14h-18h30	17h-18h30	17h-18h30 + une soirée par mois jusqu'à 22h30

**Article 6 : Comportement au sein du centre Diabolo-Menthe**

- Une conduite et une tenue correcte seront exigées :
- Conformément à la législation française, il est interdit de fumer à l'intérieur et à l'extérieur des locaux.
- Le centre Diabolo-Menthe ne doit pas servir de vin, alcool ou spiritueux. De même, il est formellement interdit d'en apporter ou d'en consommer dans le périmètre du centre Diabolo-Menthe et à ces abords.
- Conformément à la législation française, l'usage, la détention et le commerce de stupéfiants sont illicites.

- Nul ne peut imposer son fonctionnement par une appropriation des locaux.
- Les jeux d'argent sont interdits.
- Le stationnement des moyens de transport (Vélo, mobylettes, scooters) sera autorisé au parking à vélo de l'école et protégé d'un antivol.
- Les animaux domestiques sont formellement interdits dans la structure.

**Règles de vies de bases:**

Il faut rappeler que dans tous lieux de vie, la notion de respect est primordiale (entre les jeunes, envers le personnel, le matériel et les installations). Le respect permet à chacun de vivre au mieux ces temps de loisirs.

Nous défendons les valeurs suivantes :

**RESPECT – CITOYENNETÉ - ÉDUCATION – TOLÉRANCE**

**Si toutefois, vous n'étiez pas prêt à accepter ces simples règles de fonctionnement, votre présence n'est pas souhaitée.**

**Article 7 : Les sanctions**

En cas de non-respect du règlement intérieur, différents types de sanctions sont à prévoir en fonction de la gravité de la faute commise :

- **Avertissement verbal**
- **Information aux parents**
- **Exclusion temporaire**
- **Exclusion définitive**

L'équipe d'animation du centre est habilitée à faire appliquer les sanctions prononcées.

**Article 8 : Les dégradations**

En cas de dégradations sur le temps de présence au centre ou sorties sur le temps d'animation, le responsable légal du jeune devra engager sa responsabilité civile.

**Article 9 : Modification du présent règlement**

Le règlement intérieur est susceptible d'être modifié par décision de la commission jeunesse et de l'équipe d'animation.

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter.

**Signature du jeune**

**Signature des parents**

Fait à .....,

Le.....

